# Assises du Climat- session 4 « Le tour des solutions »

Quelles solutions sont envisageables pour satisfaire à l’obligation de résultat ?

Intervenants :

* Christian de Perthuis (Chaire Économie du Climat)
* Géraud Guibert (La Fabrique Écologique)
* Bettina Laville (Comité 21 )
* Christian Gollier (Toulouse School of Economics)
* Denis Payre (Contrat Mondial, Nature & People First )
* Maxime Blondeau ( Eco Syndicat Printemps Écologique)
* Armel Prieur (Association Emploi sans Carbone, Compte Carbone)

## Introduction : Pierre Calame

Cette quatrième session est consacrée à l’examen des solutions pouvant permettre d’assurer une obligation de résultat.

Les 3 séances précédentes résumées en synthèse permettent d’émettre un cahier des charges en six points principaux

1 – *La métrique* : Nous devons mesurer l’**empreinte carbone totale**, prendre en compte les chaînes mondiales de production et établir un rythme annuel de réduction de cette empreinte, et non seulement réduire à un rythme annuel défini les émissions de CO2 totales de la société

2 – *L’Europe* : Il existe une réelle volonté politique de traiter la question climatique (le Pacte Vert reste au sommet de l’actuelle mandature de la Commission), mais les mesures mises en place dans le passé n’assument ni l’empreinte, ni l’obligation de résultat.

3 – *La responsabilité* : Nos sociétés n’ont pas assumé leurs responsabilités à ce jour, mais les procès en cours conduisent à rendre les **engagements progressivement opposables**. La **mesure annuelle** des émissions et bilans carbone des entreprises et des particuliers, permettra de sortir des échéances à dix ans. Mais si les procès sont utiles, ils ne doivent pas aboutir à dénoncer quelques acteurs, l’enjeu est qu’ils contribuent à une prise de conscience.

4 - les solutions adoptées doivent rendre compatible l’obligation de résultat et la **justice sociale**.

5 – La décarbonation doit permettre de continuer le **développement du bien-être** de la société et donc de parvenir à un découplage radical entre développement du bien-être et consommation d’énergie fossile.

6 – Enfin il faut s’assurer que les mesures proposées sont physiquement, techniquement et financièrement **réalisables**.

Les séances 5 à 8 vont conduire à travailler sur 3 familles de solutions répondant à ce mini cahier des charges :

* *Le signal prix* : Réduire progressivement la demande en fixant un prix de plus en plus élevé à la tonne de CO2 rejetée dans l’atmosphère et redistribuer les revenus tirés de la vente de cette enchère de façon à respecter un principe de justice sociale.
* *Une politique radicale agissant sur tous les domaines avec des objectifs chiffrés* contraignants, en combinant incitations, obligations et interdictions, financements,
* *L’allocation de quotas*. Répartir entre les acteurs l’effort de réduction de l’empreinte en suivant la demande du GIEC, en amont (branches) et en aval (ménages). C’est une autre façon d’envisager une politique de rationnement.

La séance d’aujourd’hui est intégralement dévolue aux intervenants. Les questions qui seront posées pendant les interventions seront intégralement reprises pour alimenter les débats des séances 5 à 8.

## Christian de Perthuis

Il est contestable d’affirmer que les engagements n’ont pas été tenus. Dans l’Union européenne, l’objectif de diminution de 20% des émissions a été atteint 5 ans avant l’échéance. Pour les marchés d’échange d’émissions (ETS), les objectifs n’étaient pas assez élevés. Donc il est préférable d’affirmer que les politiques européennes engagées jusqu’à présent n’ont pas fixé des objectifs suffisamment ambitieux pour être efficaces. En France, la reprise récente des émissions est liée à la baisse du coût des fossiles, parce que la taxe carbone a cessé d’être activée. Encore aujourd’hui, Il est assez symptomatique de voir que l’objectif fixé par le Président de la République en 2019 à la Convention Citoyenne pour le Climat (40% de réduction à 2030 par rapport à 1990) a été rendu obsolète par les dernières ambitions Européennes de 2020 (55% pour la même échéance). Ainsi, Christian de Perthuis considère qu’il serait dramatique d’abandonner cet outil alors que ce sont les objectifs qui n’étaient pas les bons.

Plutôt que de prévoir de nouveaux mécanismes qui seront longs et difficiles à mettre en place, Christian de Perthuis pense qu’il est surtout urgent de faire évoluer le système des Quotas Européens Échangeables des entreprises (ETS) : c’est actuellement en discussion à la Commission. Cette évolution doit se faire à son sens sur deux axes majeurs :

* Élargissement de la base de ces ETS pour qu’ils concernent tous les secteurs de la société et de la vie économique, en particuliers aux secteurs du transport national et international (ce point sera discuté à l’échéance de juin 2021)
* Mise en place d’un mécanisme d’ajustement aux frontières, qui permette de prendre en compte les importations des pays membres :
  1. Le carbone incorporé est payé à l’importation, et donc c’est une façon d’introduire la notion d’empreinte carbone dans les ETS
  2. Cela permet de supprimer la gratuité des quotas, l’une des plus grosses subventions aux énergies fossiles par le maintien de cours très bas du carbone.

Donc, plutôt que d’imaginer des systèmes nouveaux, il faut pousser pour obtenir des ETS les plus ambitieux possibles.

## Géraud Guibert

1. La mise en place historique des réglementations sectorielles pour l’environnement a été un mécanisme positif mais qui a vite montré ses limites :

* manque de contrôle : ce n’est pas parce qu’une norme est établie qu’elle est appliquée.
* Les moyens à mettre en œuvre pour permettre aux acteurs d’atteindre les objectifs ne sont souvent pas présents, ou pas décrits, ou ne font pas l’objet d’un suivi
* Il ne faut pas entrer en contradiction avec d’autres politiques publiques
* Les mesures sectorielles nécessitent un ciblage par domaine, engendrant souvent des réactions du secteur, les lobbies se réveillent et la mise en œuvre se complique.

Il est donc indispensable de mettre en place des mesures générales permettant d’éviter les limitations des mesures sectorielles.

2. Le signal-prix et les quotas avec marché d’échanges reviennent à un même objet : ces derniers reviennent à créer un signal prix puisque le système d’échange doit définir à quel prix du CO2 les échanges se font. Donc un marché derrière les quotas, on aboutit à un signal-prix, et un système de quotas sans marché/échange aboutit automatiquement à un marché noir. Ces deux démarches reviennent finalement à donner une valeur au carbone. L’histoire regorge d’exemple de périodes de rationnement générant ce phénomène.

Fondamentalement Géraud Guibert pense que malgré les échecs précédents (dernier en date : l’épisode des Gilets Jaunes ) il faut remettre en place la taxation carbone avec 3 pré requis :

* Faire varier le prix du CO2 selon les produits et les secteurs concernés
* Identifier clairement les ressources générées par cette taxe
* Utiliser ces ressources dans une politique de redistribution qui permette la justice sociale de cet impôt.

L’erreur dramatique, c’est que la taxe carbone serve à remplir les caisses de l’État.

Nous ne réussirons que si la société s’organise différemment sur les plans de l’aménagement du territoire, de l’organisation et de la gestion du temps et la vitesse, des relations entre les hommes et des inégalités. Ce n’est pas seulement une question d’outils.

## Christian Gollier

La Transition Écologique c’est l’affaire de tout le monde et elle pose la question fondamentale de comment réorganiser la société.

Le signal prix est un système qui fonctionne (exemple des politiques de taxe sur l’essence en Europe comparé aux États Unis et du résultat sur le parc automobile), il ne faut pas des prix différenciés selon les secteurs (différence avec Géraud Guibert). La pression carbone est plus élevée pour les pauvres, et quand on place un prix sur le carbone, la pression est plus élevée pour les pauvres. Les politiques sectorielles (logement, photovoltaïque, etc.) ne permettent pas d’agir sur les inégalités, et ainsi augmenter le prix de l’Énergie de manière différenciée est porteur d’accentuation des Inégalités sociales.

Par contre la taxe carbone avec redistribution participe à la réduction des inégalités : il faut découpler le signal-prix : dissocier « qui paie » de « qui sacrifie du pouvoir d’achat ».

Une des raisons de l’échec des mises en place de taxes carbones est lié au fait que les discours des politiques consistent à rassurer en parlant de mesures qui permettent d’augmenter le pouvoir d’achat. Or c’est exactement l’inverse : la taxe carbone est attentatoire au pouvoir d’achat des ménages : on ne peut pas à la fois, faire la transition écologique, et enrichir les gens. La transition écologique implique une diminution automatique du pouvoir d’achat.

Pour Christian Gollier il faut comme l’indiquait Christian de Perthuis renforcer le système des ETS Européens et y rajouter un prix plancher pour éviter les fluctuations trop fortes du système. Ce prix plancher doit évoluer à la hausse tous les ans.

## Bettina Laville

Bettina Laville se présente comme une partisane de la taxe carbone. C’est un des instruments les plus puissants, voire le seul, énoncé à la Conférence de Rio et repris dans la Convention des Nations-Unies sur le changement climatique, puis dans l’Accord de Kyoto de 1997. « Nous pensions alors que la taxe carbone allait être un instrument puissant, et si on m’avait dit qu’il fallait reprendre la notion d’expression taboue en 2021, j’aurais été bien triste. »

Bettina Laville déplore que cette mesure génère autant de débats depuis des années et n’arrive pas vraiment à s’imposer. Elle revient sur la censure de la taxe carbone par le Conseil constitutionnel [fin décembre 2009], qui avait contesté que la taxe carbone serve l’intérêt général [cette version est contestable]. Aujourd’hui, l’intérêt général a beaucoup changé, il se situe entre l’homme et la biosphère et dans la lutte contre les inégalités, c’est le maintien de nos équilibres de vie, des conditions vitales. C’est pourquoi les théories du bien commun sont plus intéressantes que l’intérêt général, qui n’est conçu qu’entre humains. De ce point de vue, la taxe carbone ne doit pas être considérée comme un instrument fiscal, mais au regard de ce qui nous menace.

Toutes les exemptions qui ont été introduites dans les différents projets de taxe posent un problème et ont nui également à son efficacité et à sa bonne compréhension. On établit des exemptions pour les industries les plus polluantes. C’est peut-être inévitable un temps, mais les effets d’enrichissement de ces exemptions pour les fonds d’investissement cadrent mal avec la taxation des plus modestes. Tous les industriels sont d’accord pour un prix du carbone lisible pour eux comme pour les personnes privées. Cette question fait penser aux débats concernant l’opportunité d’un impôt sur le revenu au début du XXe siècle. Aujourd’hui, la protection de la planète s’additionne à la revendication de l’égalité sociale.

Pour Bettina Laville un autre sujet d’inquiétude récent est l’éviction à priori des débats de la Convention Citoyenne pour le Climat de la taxe carbone. Il sera maintenant compliqué pour les décideurs politiques actuels ou à venir de représenter un projet de taxe de carbone. Bettina Laville se déclare fervente partisane d’une démocratie délibérative : les citoyens peuvent donner un avis, ils ne peuvent pas écarter une solution [Ils ne l’ont simplement pas évoquée : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-billet-economique/la-chronique-eco-du-lundi-22-juin-2020>]. Les 150 ont ainsi décidé de taxer « plein de petits trucs » : taxe sur la publicité, modulation de la TVA, etc.

La taxe est pourtant indispensable, en l’intégrant dans une grande réforme de la fiscalité dont tout le monde sait qu’elle est nécessaire, mais les gouvernements ne s’y attaquent pas. Il faudrait revenir aux premiers débats, celui du fameux « double dividende » [réduction des dommages et recettes nouvelles]. La taxe doit-elle être fléchée, ou doit-elle constituer un élément d’un changement fiscal vers plus de justice fiscale et/ou climatique ?

## Denis Payre

Denis Payre se présente comme un *serial entrepreneur* avec la création de 2 sociétés devenues rapidement *leaders* de leurs marchés (*Business Objects*, revendue à SAP, et Kiala revendue à UPS). Il a créé récemment *Nature&PeopleFirst* qui développe des micro-[Stations de Transfert d'Énergie par Pompage](https://fr.wikipedia.org/wiki/Station_de_Transfert_d%27%C3%89nergie_par_Pompage) (STEP) à partir de centrales photovoltaïques à l’image de ce que fait aujourd’hui EDF sur certains de ses barrages. Ses concurrents sont les systèmes de stockage par batteries. Premier projet actuel en gestation en Martinique, en Californie et à Hawaï.

Denis Payre préfère parler de compensation carbone, mais cela ne résoudra rien si ce n’est à l’échelle internationale. Il propose une compensation carbone aux frontières européenne pour calculer le coût d’un produit comme si la main d’œuvre était à 30€ de l’heure et la tonne de carbone à 45€ et contrer la concurrence déloyale qui génère depuis plusieurs décennies la montée inexorable des émissions de CO2 au niveau mondial (il recommande son livre (*Le contrat mondial*, janvier 2021).

## Maxime Blondeau

Il a créé début 2020 le Printemps écologique, le premier éco syndicat qui intègre dans ses revendications la prise en compte de la transition écologique dans les entreprises. Ce syndicat a vu la mise en place de ses premiers élus en 2020 et met en place la consolidation de ses sections syndicales. Une union syndicale doit être formalisée le 7 mars 2021.

Un des premiers aspects de revendication du syndicat concerne le respect de la réglementation de 2010 sur la réalisation des bilans d’émission de gaz à effet de serre (BEGES), dits « bilans carbone » qui s’impose aux entreprises privées de plus de 500 salariés, aux administrations publiques et aux associations de plus de 250 salariés. Le BEGES doit être déposé sur la [plateforme](https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/bilanenligne/bilans) de l’ADEME et associé à un plan d’actions.

Selon les [chiffres](https://opencarbonwatch.org/fr) d’Open Carbon Watch, la très grande majorité des organisations ne respectent pas la réglementation : seulement 37% des entreprises privées, 7% des associations, 11 à 13% des régions et départements, et 13% des autres organismes publics la respectent. Une des raisons est liée à la faible valeur de l’amende associée : 1500€. Il est moins onéreux de s’éviter le bilan. En 2019, la loi Énergie climat a porté l’amende à 10 000€, mais sans pouvoir excéder 20 000 €. La Convention Citoyenne pour le Climat avait proposé de durcir encore les sanctions mais la proposition n’a pas été retenue. On peut considérer que cette loi de politique climatique publique de base n’est pas respectée. Il faut donc faire pression, et le Printemps écologique propose le dialogue interne. contact@printemps-ecologique.fr, 06.75.94.40.81.

## Armel Prieur

Armel en préambule indique que selon les analyses du GIEC nous avons émis mondialement depuis l’ère pré industrielle (1850) 2200 milliards de tonnes de CO2 dans l’atmosphère et que pour respecter une limitation de la hausse des températures à 1,5° il ne nous reste plus que 580 GTonnes à émettre. Au rythme actuel d’émissions cela nous laisse seulement 14 ans soit une échéance à 2035 avant le crash planétaire.

Il est donc urgent d’agir massivement et efficacement comme l’ont dit tous les intervenants depuis février.

C’est la raison de la proposition faite par le Compte Carbone de la mise en place de quotas individuels à tous les citoyens avec une allocation annuelle de points carbone décroissante d’une année sur l’autre de par exemple 6% permettant d’arriver à un objectif d’équilibre carbone à horizon 2050.

Les entreprises quant à elles verraient la mise en place d’un registre carbone qui n’imposerait que d’imputer aux clients tout le carbone équivalent nécessaire à leur activité et production.

Ce système serait régi par 9 règles fondamentales

1-      Chaque français est doté de 10 000 points carbone (5000 pour les moins de 18 ans)

2-      Tous les commerçants étiquettent et imputent les points carbone sur les cartes de paiement.

3-      Toutes les entreprises et organisations ont un registre carbone où les sorties doivent égaler les entrées en fin d’exercice, c’est ce qui permet d’étiqueter les produits et services (au début, avant d’équilibrer, le commerçant se fie à la valeur définie par l’ADEME). Les organisations qui ne vendent rien et ne peuvent recevoir de points carbone de leurs clients doivent réduire leur bilan carbone de 6% chaque année.

4-      Les comptes individuels sont tenus par une Agence Carbone nationale qui est gérée paritairement avec des représentants des citoyens, des commerçants, des administrations, des syndicats et des ONG climatiques. Elle bénéficie d’une informatique robuste qui garantit la confidentialité de tous échanges.

5-      Pour chaque achat qui dépasse la capacité annuelle (voiture sobre, travaux d’isolation, logement bas-carbone) est institué un compte d’étalement de la dette de carbone. On ne peut pas dépasser une imputation annuelle d’étalements de plus de 30% du quota annuel.

6-      Chaque citoyen sobre peut arrondir ses fins de mois en vendant à la Bourse Régionale carbone ses excédents qui peuvent être rachetés par les gros consommateurs selon un prix fluctuant avec l’offre.

7-      À chaque 1er janvier le quota de chaque français est renouvelé à une valeur de 94% de l’année précédente (la réduction de 6% chaque année étant équivalente à la réduction de 80% en 30 ans nécessitée selon le consensus scientifique). Ainsi chacun est rassuré d’être dans l’action climatique pour éviter la catastrophe.

8-      Le registre carbone des entreprises est suivi par les experts-comptables et contrôlé par commissaires aux comptes et Agence Carbone. Les marchandises exportées sont couvertes en points carbone par l’Agence, elles doivent être décarbonées à raison de 6% par an. Les marchandises importées doivent être documentées en contenu carbone par les exportateurs, sinon l’Agence applique des valeurs extraites de la nomenclature douanière européenne en fonction des poids de matériaux et types d’énergie utilisée. Les contenus carbone importés sont portés en négatif dans le registre carbone de l’importateur.

9-      Protection : tout besoin vital est couvert sans achat d’excédents. Un barème de surquotas est établi pour les situations familiales critiques en matière de carbone.

## Pierre Calame (Conclusion)

Les éléments communs des différentes interventions apparaissent comme suit :

* La nécessité d’un mécanisme global : avec des mécanismes partiels, cela ne marche pas et c’est injuste
* La justice

À part ces deux points, chacun des mécanismes présente des problèmes.

Il est frappant de constater que l’on a depuis des décennies mis sur la table un nombre incalculable de solutions mais qui ne mettent jamais en œuvre d’obligation de résultat.

Sur le papier, le nombre de solutions possible est phénoménal, mais le terrain ne suit pas.

Dans les 4 prochaines séances nous allons faire un débat concernant les différentes solutions évoquées aujourd’hui en reprenant toutes les questions posées par l’assistance durant les interventions. Ce sera le rôle de ces débats de faire ressortir cette nécessité de responsabilité collective. La 9ème et dernière séance le 8 avril permettra ensuite à partir de ces débats de proposer les solutions les plus à même de répondre à ces enjeux.

## Éléments de discussion dans la marge (pris à la volée)

**Muriel R** : en tant que citoyenne de la convention, j’ai demandé une diminution de l’importation, cette proposition est bien inscrite dans le rapport final mais elle n’a pas été reprise par le gouvernement. J’ai demandé un bilan carbone de nos propositions mais jusqu’à présent je n’ai pas pu l’obtenir. Muriel, la taxe carbone aux frontières ne permettra-t-elle pas de diminuer nos importations ? Le coût environnemental doit être payé par le consommateur, sinon un autre paie à sa place, loin de nous mais quelque part sur la planète.

**Michel C** : Et si, au lieu de parler de prix, de signal, de marché, on contingentait des grandeurs physiques? Ce sont bien des flux physiques qu'il faut diminuer. Du coup, pas de marché, ni d'achat/vente, etc., mais un pur quota/plafonnement. **Lehoux** : Avec ou sans marché les quotas plafonnent. **Michel C** : @Lehoux: les quotas plafonnent, certes, à condition qu'il n'y ait pas d'échanges/de marché derrière. Un plafond ne se dépasse pas. **Lehoux** : Les quotas individuels avec marché constituent la proposition la plus juste : ils permettent à chacun de s'individuer librement, de contrôler ses choix de vie et de consommation, maintienne les inégalités de niveau de vie et contraint les individus à choisir en conscience leur style de vie, car il a désormais un coût. Il s'agit juste de donner aux pauvres qui ne peuvent pas revendre leurs quotas les moyens financiers d'un changement de style de vie (revenu universel?). **Michel C** : @Lehoux "Il s'agit juste de donner aux pauvres qui ne peuvent pas revendre leurs quotas les moyens financiers d'un changement de style de vie". Il faut surtout empêcher les riches de continuer sur des empreintes de plusieurs dizaines de tonnes par an, quand la limite en moyenne durant le XXIe siècle doit être de 2t. Ce n'est pas en leur donnant les moyens de "se payer" ce niveau de vie en toute bonne conscience qu'on parviendra à baisser les émissions physiques.

Comment conjuguer taxe et donc signal prix et justice sociale … ? Les plus aisés qui sont aussi les plus gros émetteurs/consommateurs auront toujours les moyens de payer une taxe, pas les plus modestes d'entre nous.Une taxe n'est-elle pas finalement un droit payant à émettre du CO2 ?Nous parlons d'un fait scientifique : les émissions de CO2 compromettent les conditions de vie sur terre, elles doivent donc être traitées comme d'autres comportements mortifères qui sont régulés : on ne peut pas rouler à 200 sur autoroute (même en payant une taxe), sinon on risque un retrait de permis … !

**Christian Gollier** : la TE ampute le pouvoir d’achat des ménages. **Michel C** : Désaccord total avec Christian Gollier: la transition dans la justice sociale, c'est donner davantage de solutions (individuelles et collectives) aux plus modestes, et effectivement décourager les comportements irresponsables des catégories sociales les mieux dotées.

Bien commun : **Lehoux** : Ce bien commun de l'humanité dans la biosphère que décrit Bettina Laville constitue évidemment le principe nécessaire d'une politique écologique, mais il présente trois problèmes: 1/ il va à l'encontre des intérêts des individus vivants. 2/ il est d'une extension supérieure au corps citoyen. 3/ il pose des problèmes de représentation (qui représente les générations futures?).

Bilan des GES des organisations : <https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/bilanenligne/bilans> . La loi n’est pas appliquée.